

A Bruxelles, le guichet tout numérique des démarches administratives ne passe vraiment pas

Plus de 200 associations belges, dont des « Vieux en colère », s'opposent à un projet de démarches administratives toutes en ligne.

Ouest-France
Christelle GUIBERT.

Publié le 06/11/2023 à 17h07

Abonnez-vous

LIRE PLUS TARD

PARTAGER

Newsletter International

Chaque mardi, retrouvez l'actualité internationale vue par les journalistes Ouest-France et nos correspondants dans notre newsletter dédiée.

Votre e-mail

OK



Les retraités du Gang des vieux en colère ont manifesté contre le projet de numériser toutes les démarches administratives, à Bruxelles, le 10 octobre 2023. | OUEST-FRANCE

Le ministre bruxellois de la Transition numérique, Bernard Clerfayt, ne s'attendait pas à une telle bronca contre sa nouvelle ordonnance, Bruxelles Numérique, destinée « à universaliser l'accès en ligne de toutes les démarches administratives » des 1,2 million d'habitants [de la capitale belge](#) et sa région. Depuis [sa publication fin en décembre](#) 2022, des militants s'opposent à la disparition des guichets physiques, dans la rue.

ouest france  Publicité

« On veut parler à des personnes, pas à des machines »

Le Gang des vieux en colère était encore l'un des opposants les plus actifs parmi les 200 associations mobilisées, mi-octobre 2023. « **On veut parler à des personnes, pas à des machines** », entonnent ces retraités, devant le Parlement bruxellois. « **Nous voulons attirer l'attention sur les dommages que ce projet provoquerait pour les personnes âgées ou porteuses d'un handicap, celles qui éprouvent des difficultés à utiliser les outils informatiques, ou ne peuvent pas se les payer** », détaille Pierre Marage, le « parrain » de ce gang très organisé.

MENU

ouest france 

Parmi les protestataires figuraient aussi de nombreux salariés, surtout des femmes, « guichetières » et « fières » d'être le visage et la voix de leur administration dans la santé ou les allocations familiales. Et aussi des représentants d'associations de lutte contre l'illettrisme, comme Fabien Masson, coordinateur de Lire et Écrire Bruxelles. « **Pour ceux qui ne sont pas en mesure de faire leur démarche en ligne, l'ordonnance impose aux administrations de prévoir une stratégie alternative d'accessibilité** », détaille-t-il au *Grain*, revue belge d'éducation populaire. « **Le problème, c'est que cette notion** » « **d'accessibilité** » **n'est définie par aucun critère** ».

Adoptée en septembre 2023 par l'exécutif, l'ordonnance sera sur la table du Parlement régional de Bruxelles, avant la fin de l'année 2023.